

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le 27 juillet à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

Date de convocation le 19.07.2021.

PRESENTS : MUCHA Jean-Luc - LIOT Didier - GOUL Francis - MUCHA Sandrine - ROBERT Claudette - BARRIERE Renaud - TERRAL Marie-Claude - DERRIEN Maurice - BOUYSSOU Cédric - BOUYSSOU Catherine - LIOT Brice

EXCUSES :

SECRETAIRE : Mme TERRAL Marie-Claude

Procurations :

1.1 – MARCHES PUBLICS / 287-2021 :

1 - Marché de Travaux – Création d'un fournil et de son espace de vente : AVENANT :

Monsieur le Maire rappelle que le chantier pour la "**Création d'un fournil et de son espace de vente**" : programme travaux 2021 validé par délibération en date du 27 novembre 2020 est en cours de réalisation et qu'il convient de valider les nouveaux avenants présentés par les entreprises.

Il présente les avenants suivants conformément à l'article 139-6° du décret n°20166360 du 25 mars 2016 :

Avenant n° 1 LOT n° 8 Carrelage - retrait de panneaux protection PVC – ainsi décomposé :

Offre de base avant modification :	9.813,00 € HT	soit	11.775,60 € TTC
Montant en - :	- 1.806,00 € HT	soit	- 2.167,20 € TTC
Montant après modification :	8.007,00 € HT	soit	9.608,40 € TTC
Pourcentage d'augmentation :	- 9.46 %		

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- Valide l'avenant présenté,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

2 – Proposition de vente terrain au Bourg :

Sujet reporté au conseil municipal de la rentrée.

7.5 – FINANCES LOCALES / 288-2021 :

3 – Budget Primitif 2021 : supplément vote des subventions aux associations :

Il est proposé de procéder à un complément de versement de subventions pour les associations communales et principales suivantes :

- Les fourniales de THEZAC 300 €

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'accorder la subvention énumérée ci-dessus et d'inscrire la dépense au budget 2021 à l'article 6574,
- Décide que les autres demandes de subventions reçues en mairie seront étudiées prochainement,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.1.2-DECISIONS BUDGETAIRES / 289-2021

4 – Budget 2021 : Décision Modificative n° 2 :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements budgétaires de la section de fonctionnement, comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Art 6288	- 1.200,00 €
	Art 6411	+ 500,00 €
	Art 6451	+ 200,00 €
	Art 6574	+ 500,00 €

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte la décision modificative n°2 du BP 2021 présentée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Questions diverses :

Manifestations à venir :

- Marche découverte du CEN (Conservatoire des espaces naturels) : Question reportée ultérieurement.
- Octobre rose et journée familles : question reportée en fonction de l'évolution des consignes sanitaires.

La séance du conseil municipal du 27 juillet 2021 est levée à 19h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an.

MUCHA Jean-Luc

LIOT Didier

GOUL Francis

MUCHA Sandrine

DERRIEN Maurice

ROBERT Claudette

BARRIERE Renaud

TERRAL Marie-Claude

BOUYSSOU Cédric

BOUYSSOU Catherine

LIOT Brice